Le Salon Indépendant de la Copropriété »
11 ème édition du salon de l'ARC
Des 16 et 17 octobre 2019

La place du règlement de copropriété

jeudi 17 octobre 2019 – 15h

Nadia GUEBLI, Juriste ARC

Le Salon Indépendant de la Copropriété »
11 ème édition du salon de l'ARC
Des 16 et 17 octobre 2019

LA PLACE DU REGLEMENT DE COPROPRIETE DANS :

I. Les droits et obligations des copropriétaires

II. Le fonctionnement du syndicat

Le Salon Indépendant de la Copropriété »
11 ème édition du salon de l'ARC
Des 16 et 17 octobre 2019

LA PLACE DU REGLEMENT DE COPROPRIETE DANS :

I. Les droits et obligations des copropriétaires

A. l'affectation des lots

B. Les restrictions aux droits des copropriétaires

Le Salon Indépendant de la Copropriété »
11 ème édition du salon de l'ARC
Des 16 et 17 octobre 2019

LA PLACE DU REGLEMENT DE COPROPRIETE DANS :

I. Les droits et obligations des copropriétaires

A. l'affectation des lots

- Principe de la libre affectation des lots tel que prévu dans l'EDD
- Limites : la « destination de l'immeuble » : principe de la licéité des clauses et applications

Le Salon Indépendant de la Copropriété »
11 ème édition du salon de l'ARC
Des 16 et 17 octobre 2019

LA PLACE DU REGLEMENT DE COPROPRIETE DANS :

I. Les droits et obligations des copropriétaires

B. Les restrictions aux droit des copropriétaires

- Le principe de liberté: droit de disposer de son bien, de louer et de le vendre
- Les clauses restrictives du règlement de copropriété justifiées en fonction de la destination de l'immeuble
- Focus sur les locations meublées saisonnières type Airbnb

Le Salon Indépendant de la Copropriété »
11 ème édition du salon de l'ARC
Des 16 et 17 octobre 2019

LA PLACE DU REGLEMENT DE COPROPRIETE DANS :

II. Le fonctionnement du syndicat

A. Les assemblées générales

B. Le fonctionnement du conseil syndical

Le Salon Indépendant de la Copropriété »
11 ème édition du salon de l'ARC
Des 16 et 17 octobre 2019

LA PLACE DU REGLEMENT DE COPROPRIETE DANS :

II. Le fonctionnement du syndicat

A. Les assemblées générales

- Le règlement de copropriété reprend le texte de loi : mention de toutes les dispositions portant sur la tenue et le déroulement des AG
  (initiative, délai de convocation, pièces à joindre ….)

- Règlement de copropriété non conforme: primauté de la loi du 10/07/1965 et ses décrets d'application d'ordre public

II. Le fonctionnement du syndicat

B. Le conseil syndical

- Encadrement par la loi : institution de principe du CS, durée maximale de mandat (3 ans) renouvelable,
- Primauté du règlement de copropriété sur les modalités d'organisation du conseil syndical :

Nombre de titulaires, institution de suppléants, nombre de réunions, modalités de vote (primauté du vote du pd du CS en cas d'absence de majorité), obligation de rédiger un rapport écrit …..

Le Salon Indépendant de la Copropriété
11 ème édition du salon de l'ARC
Des 16 et 17 octobre 2019

Pour aller plus loin:

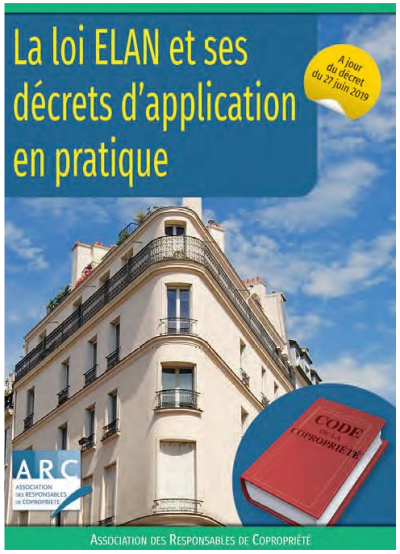

Le Salon Indépendant de la Copropriété »
11 ème édition du salon de l'ARC
Des 16 et 17 octobre 2019

Merci pour votre attention !

Support téléchargeable à l'adresse suivante :
http://www.salon-copropriete-arc.fr/

Et n'oubliez pas, pour plus d'informations sur ce thème,

rendez-vous sur nos sites internet

www.arc-copro.fr

www.leportaildelarc.fr